

Ville de Nice 5 rue de l'hôtel de ville 06364 NICE Cedex 4

Les Pugets Nord : création d'un barreau Est-Ouest entre la moyenne corniche des Pugets et la RM95 Saint-Laurent-du-Var (06)

Annexe 7. Description des solutions de substitution envisagées





TPF ingénierie

Dpt Procédures Règlementaires et Foncières

I - DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES EXAMINEES

I.1 - CHOIX DU SITE

Le secteur des Pugets, situé sur la rive droite du Var au nord de la commune de Saint-Laurent du-Var, est considéré commune un secteur de développement d'un nouveau quartier.

Le site a en effet fait l'objet de 3 Servitudes d'Attente de Projet (SAP) dans l'ancien Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune en vigueur en 2013. Ces SAP prévoyaient initialement l'aménagement de plus de 1 000 logements sur le quartier des Pugets Nord. Afin de contrôler l'expansion de l'urbanisation, la commune a décidé de réduire le nombre de logements à 500 / 600.

L'aménagement de logements sur le quartier des Pugets Nord nécessite toutefois le développement d'équipements, que ce soit des infrastructures, des équipements publics ou des équipements de loisirs.

Concernant les infrastructures, des problèmes de circulation existent aujourd'hui entre la route des Pugets et la moyenne corniche des Pugets. La réalisation d'un barreau entre celles-ci permettra donc d'éviter la circulation du centre-ville. Sa réalisation est prévue dans le cadre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en vigueur depuis 2019. Cette OAP prévoit des aménagements de voiries, des espaces verts, des espaces publics, une nouvelle centralité, des logements et des commerces de proximité.

Par ailleurs, la voie envisagée est programmée au Plan des Déplacements Urbains (PDU) du PLUm, avec pour vocation d'améliorer la qualité des accès et les conditions de circulation pour les habitants des collines de la commune.

I.2 - CHOIX DU PROJET

I.2.1 - VARIANTES ETUDIEES

Le tracé proposé du projet fait suite à l'étude et l'analyse de plusieurs scénarios et variantes, dans l'objectif de s'adapter aux particularités, enjeux et contraintes du territoire des Pugets.

Ces variantes sont les suivantes.



Variantes étudiées pour le projet

I.2.2 - ANALYSE DES VARIANTES

Tableau d'analyse des variantes

	Tracé 1	Tracé 2	Tracé 3
Descriptif	Tracé dans fuseau ER de 25m. L'accessibilité au projet d'aménagement s'appuie sur un maillage minimal de voiries publiques : un axe Est/Ouest et un axe Nord/Sud.	Tracé initial en partie basse conservé. La voirie débouche sur la moyenne corniche à l'angle Nord-Ouest du site. La pente générale est moins raide mais elle épouse moins bien la topographie existante et génère plus de terrassement.	Tracé s'inscrivant dans la requalification de la voirie de desserte existante de la montée du moulin.
Caractéristiques techniques	Longueur de 580 ml, Dénivelé de 61 m.	Longueur de 610 ml, Dénivelé de 62 m.	Longueur de 500 ml, Dénivelé de 60,5 m.
Adaptation du terrain / existant	Acquisition à prévoir sur les 580 m, dont chemin existant à requalifier sur 310 m.	Acquisition à prévoir sur les 610 m, dont chemin existant à requalifier sur 330 m.	Acquisitions importantes à prévoir avec élargissement d'une voie d'accès existante, mais démolition clôture et maison nécessaire.
Adaptation du terrain / terrassements	Bonne (terrassement optimisé).	Moyenne (terrassements importants à optimisables). Passage par un point dur, entre 2 tènements fonciers.	Peu de terrassement.
Transport en commun	Bonne adéquation, car nouvel arrêt qui dessert la nouvelle centralité à partir du nouveau maillage.	Bonne adéquation, car nouvel	centralité éloigné du nouveau
Bilan	+ Solution privilégiée	0	-

A l'issue de l'analyse des variantes, **c'est le tracé n°1 qui a été retenu**. En effet :

- Concernant le tracé n°2, il requiert l'acquisition de parcelles et la requalification du chemin existant.
 Cela entraînerait un coût financier plus important. De plus, les terrassements et la giration sont très importants, rendant par ailleurs difficile le passage de bus et ne permettant pas l'intermodalité sur le secteur. Par ailleurs, l'objectif est de faire le lien avec la rue Pierre et Marie Curie et la route des Pugets, ce que ce tracé ne permet pas,
- Concernant le tracé n°3, il requiert l'acquisition de parcelles, l'élargissement d'une voie d'accès existante et des démolitions de clôtures et de maisons. Cela entraînerait un coût financier plus important. De plus, ce tracé pose question concernant l'adéquation avec le réseau de transport en commun, l'arrêt de bus et la centralité étant éloigné du nouveau maillage.